

État civil

Du 13 Décembre 2018 au 13 décembre 2019



Naissances

Ylana CALDERON AGUSTIN
Danaël FALTOT DAVID
Romane LANG
Eléa COUE
Eole BERSON
Malone ORY

née le 8 mars 2019 à Vannes
né le 17 mars 2019 à Ploërmel
née le 22 juillet 2019 à Vannes
née le 8 août 2019 à Ploërmel
née le 3 octobre 2019 à Ploërmel
né le 18 octobre 2019 à Ploërmel



Mariages

Marie BERNARD & Renaud HUBERT

le 22 juin 2019



Décès

Marie DIGUET veuve BIHOUEE - Les Noës	17 janvier 2019
Marguerite SIROT épouse LE FRANC - Bréna	28 janvier 2019
Henri LE BLANC - Saint Gobrien	6 février 2019
Pierre DANO - La Lande	2 mars 2019
Joséphine, Claire BRUNEL veuve PICAUD - Le Lehé	19 mars 2019
Bénédicte BESNARD épouse JOUINI	8 avril 2019
Marie Thérèse FABLET - Bréna	5 juillet 2019
Odile MARIVIN épouse ROZELIER - La Ville aux Chevaliers	4 novembre 2019
Emilie DRÉAN veuve JARNO - Hôpital Robin	26 novembre 2019
Hélène TANGUY épouse DÉNECÉ - Carmenais	5 décembre 2019

Séance du 12 février 2019

Vote des comptes administratifs 2018

BUDGET COMMUNE

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	412 119,18 €,
Recettes :	646 713,07 €
Excédent 2018 :	+ 234 593,89 €
Excédent 2017 reporté :	0 €
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement :	+ 234 593,89 €

Section d'Investissement

Dépenses :	711 112,75 €,
Recettes :	456 385,55 €
Résultat :	- 254 727,20 €
Résultat 2017 reporté :	+ 528 971,60 €
Soit un Résultat de clôture de l'Investissement :	+ 274 244,40 €

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : + 508 838,29 €.

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2018 de la Commune (pour 13).

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

Dépenses :	27 872,57 €
Recettes :	34 157,64 €
Excédent 2018	+ 6 285,07 €
Report 2017 :	0 €
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement :	+ 6 285,07 €

Section d'Investissement

Dépenses :	26 009,53 €
Recettes :	23 567,53 €
Résultat de l'exercice 2018 : déficit	- 2 442,00 €
Résultat 2017 reporté :	- 51 146,84 €
Soit un Résultat de clôture de l'Investissement :	- 53 588,84 €

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : - 47 303,77€

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2018 de l'Assainissement (pour 13)

BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

Section de Fonctionnement

Dépenses :	56 387,60 €
Recettes :	56 386,56 €
Résultat de Fonctionnement :	- 1,04 €
Résultat 2017 reporté :	+ 555,35 €
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement :	554,31 €

Section d'Investissement

Dépenses :	56 386,56 €
Recettes :	47 528,19 €
Résultat d'investissement : déficit	- 8 858,37 €
Résultat 2017 reporté :	- 47 528,18 €
Résultat de clôture d'investissement :	- 56 386,56 €

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2018 du lotissement (pour 13).

Comptes de gestion - COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT l'atelier

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier sont conformes aux comptes administratifs, le conseil municipal à l'unanimité DECLARE que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Projet rénovation de l'immeuble '3 rue des granitiers' en commerce de proximité

Le dernier commerce du bourg vient de fermer. Monsieur le Maire propose un projet de réhabilitation de la maison achetée par la Commune « rue des granitiers », en commerce de proximité avec épicerie, bar, presse, salon de thé, atelier couture ...

Faut-il avoir un porteur de projet avant les travaux ? Un commerce de proximité serait-il viable ? Monsieur le Maire demande à ce qu'il y ait une réflexion à ce sujet et propose d'en débattre ultérieurement.

Chapelle Saint Gobrien – Consultation pour la restauration des vitraux

Monsieur le Maire informe qu'une consultation est lancée pour la restauration des vitraux (lot 7) au fur et à mesure des tranches travaux suivant leur localisation et la vitrine (lot 8) est ajoutée à la tranche de restauration de la sacristie. Le

meubles sera également restauré à compter de la tranche optionnelle 1.

Par conséquent, l'estimation financière est modifiée. Aussi, il convient de réactualiser les demandes de subventions sur ces nouvelles bases.

	Tranche Ferme Restauration intérieure et extérieure du chœur	Tranche opt. 1 Restauration transept sud	Tranche opt 2 Restauration clocher et transept nord	Tranche opt 3 Restauration sacristie et vitrine
Bases subventions	281 000 €	294 000 €	327 000 €	143 000 €
Année	2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Sollicite les subventions sur ces nouvelles bases.

Signature d'une servitude avec ENEDIS

Paul PIRIO expose le dossier concernant une ligne électrique qui doit être démantelée dans le but d'améliorer le réseau. Enedis nous demande l'autorisation de modifier un surplomb HTA 20 kV sur une parcelle communale, cadastrée ZM 120 et présente une convention de servitude qui sera enregistrée après passage chez le Notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Centre de gestion - avenant à la convention médecine professionnelle et préventive

Depuis septembre 2015, la médecine professionnelle et préventive pour les agents a été confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan. Le conseil d'administration du Centre de Gestion a fixé ses tarifs 2019 à :

- 72 € : pour le suivi médical (visite médicale - entretien infirmier) - tarif /agent/an
- 72 € : pour une première visite - tarif /agent
- 50 € : absence suite à une convocation - non prévenue 48 h à l'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le nouvel avenant ou la nouvelle convention.

Logement du Presbytère

Des devis de rénovation du logement du Presbytère ont été sollicités avec des travaux de plomberie dans la salle d'eau, d'électricité, remplacement des radiateurs et aussi travaux de peinture

et papiers peints.

Le conseil municipal donne son accord pour inscription de ces travaux au budget.

Lotissement l'Atelier

Considérant qu'il n'y a pas de demandes d'acquisition au lotissement, Monsieur le Maire suggère de revoir le prix. L'assemblée est d'accord pour baisser le prix. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose un tarif spécifique pour des primo-accédants, sur un ou plusieurs lots.

Le conseil est favorable à cette proposition. Il reste à définir les critères.

Distributeur de baguettes

Il est envisagé l'installation d'un distributeur de baguettes dans le bourg. Les baguettes seraient disponibles 24h/24, avec une capacité de 40 baguettes. La machine peut être disponible sous un mois.

Nécessité d'une plateforme et d'un raccordement électrique pour cette machine. Le commercial propose une location de 6 mois reconductible ou l'achat par la commune. Dans ce cas, les loyers versés seront déductibles. Le coût d'acquisition est d'environ 10 000 €, selon les options.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la location de cette machine pour une période de 6 mois, moyennant un loyer mensuel de 364 € HT.

Bail à ferme - parcelle ZE 38

Monsieur Sébastien GUEHO a quitté le GAEC DU COURGAN, avec lequel la commune avait signé un bail. Le preneur est désormais Madame Audrey GUEHO née BAUCHE. Il convient de modifier les parties figurant au bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à conclure un nouveau bail pour cette portion de la parcelle ZE 38.

Demande acquisition parcelle ZI 5

Monsieur MICHEL souhaite acquérir la parcelle ZI 5, chemin communal qui est accès et à l'intérieur de sa propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la cession de cette parcelle, d'une superficie de 2080 m2, domaine privé de la Commune,
- Fixe le prix à 3.2 € le mètre carré pour la partie goudronnée et à 0.5 € le reste, soit environ pour un coût estimé à 1800 €,
- Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

Convention ORANGE - Effacement réseaux téléphone - rue st servais

Orange nous transmet une convention relative à l'effacement du réseau téléphone sur l'artère 'rue st servais'. Il s'agit d'une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité. Cette convention est accompagnée d'un devis précisant la répartition des coûts entre Orange et la collectivité, conformément à l'accord départemental du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention et le devis d'un montant de 543.60 € TTC correspondant au câblage.

École Notre Dame de Saint Servant

Question de Catherine Ollive et Christine Le Net concernant le devenir de l'école. Proposition d'un groupe de travail entre l'OGEC et les élus.

Séance du 20 février 2019

Projet aménagement maison rue des grani-tiers en commerce et demande de subventions

Monsieur le Maire expose la situation. Cette maison a été achetée dans le but de maintenir une activité commerciale dans la commune en cas de carence de l'initiative privée. Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR doit être déposé avant le 4 mars.

Monsieur le Maire propose à chacun de s'exprimer et de donner son avis sur le projet. Plusieurs s'expriment sur le maintien d'un local multi-services maintenant un lien social, d'autant plus dans un bourg joliment restauré. D'autres sont défavorables.

Monsieur le Maire propose un vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'aménagement de la maison en local destiné à un commerce de proximité (2 contre, 1 abstention, 9 pour),
- Ploërmel Communauté pourra nous mettre en relation avec un porteur de projets (pass commerce),
- Sollicite les subventions accordables : DETR, PST et Pays,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	17 000,00 €	DETR	24 000,00 €
Maitrise d'œuvre	12 000,00 €	Département PST - 25%	43 000,00 €
Travaux d'aménagement	143 000,00 €	PETR Pays de Ploërmel	
		Autofinancement	105 000,00 €
TOTAL	172 000,00 €		172 000,00 €

Travaux de sécurité routière

Pour faire suite à la réunion technique préalable à l'aménagement de la rue Saint Servais, rue des grani-tiers, en présence du Maître d'œuvre Atelier du Marais, de l'Entreprise EUROVIA, de Morbihan Energies et de l'entreprise ERS. Une demande d'aide au titre des amendes de police sera déposée.

Morbihan Energies a fait le point sur l'installation d'une borne de recharge électrique. Cette installation est prévue sur le parking de la mairie.

Distributeur de baguettes

L'installation sera faite également à proximité de la mairie, en raison du branchement électrique nécessaire. Une demande de subvention sera déposée auprès du Pays.

Entretien terrain de foot

Un décompactage est préconisé pour l'entretien du terrain de foot.

Location salle par les associations extérieures

Monsieur le Maire propose d'établir un prix pour la location de la salle polyvalente pour les associations extérieures. Il est à noter que la salle proposée jusqu'alors était la salle annexe de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte de louer la salle polyvalente pour les associations extérieures à la commune, seulement du lundi au vendredi midi, avec gratuité si réunion seule et 30 € si verre de l'amitié.



Séance du 5 avril 2019

Vote des subventions 2019 aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

AVENIR	1800 €
Groupe des jeunes DIOU STER	300 €
FNACA	225 €
Chasse	750 € dont 400 € pour les piégeurs
HPPS	200 €
Oust à la Garonne	450 €
Gym	500 €
Basket	1000 €
OGEC	13 510 €
dont 9 550 € pour la cantine et 3 960 € pour la garderie	
OGEC Classe de mer	1 160 €
AEP	130 €
A.P.E.L.	500 €
Cyclo – demande prêt du matériel	

Gratuité de la salle des fêtes pour les associations ne demandant pas de subventions, à savoir le cyclo, les foustivités et le qi gong.

Associations ou organismes extérieurs à la Commune

Donneurs de sang	50 €
Banque alimentaire	80 € (forfait annuel et facture réglée au CCAS Josselin en fonction des colis distribués)
Secours catholique	150 €
Soit un total de	20 855 €

Budget de fonctionnement de la bibliothèque et autorisations de 'désherbage' et de facturation des ouvrages détériorés ou non restitués

Madame Juliette ZARA LACRAMPE demande l'autorisation permanente concernant deux points :

- Une autorisation permanente au 'désherbage', c'est-à-dire l'autorisation de retirer des documents du fond de la bibliothèque, s'ils ne satisfont plus aux critères d'exigence nécessaires (ouvrages abîmés, vieilliss, plus à jour...)
- Une autorisation permanente de faire recouvrer les sommes destinées au remplacement des ouvrages abîmés ou perdus à valeur neuve, par les utilisateurs lorsque malgré les relances ils n'ont pas remplacé le livre dû.

Madame LACRAMPE sollicite également un budget de fonctionnement de 2000 €, pour l'acquisition de documents (600 €), les animations du mercredi après-midi (biblioloisirs) 400 €, des animations, fournitures et petit matériel, le remplacement d'ouvrages perdus ou détériorés, les frais occasionnels de déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne l'autorisation de désherbage,
- Donne l'autorisation de facturation des ouvrages non restitués ou abîmés,
- Inscrit un budget de 2000 € dans les dépenses communales, s'agissant d'une bibliothèque communale.

Affectation des résultats

BUDGET COMMUNE

Compte-rendu des restes à réaliser 2018, le résultat de fonctionnement de 234 593,89 € est affecté en totalité en investissement au compte

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 234 593,89 €

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat de fonctionnement de 2018, d'un montant de 6285.07 € est affecté en totalité à l'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

Vote des taux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

	Taux 2018	Bases prévis. 2019	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10,85	726 000	78 771
Taxe foncière (bâti)	26,27	516 200	135 606
Taxe foncière (non bâti)	40	69 100	27 640
Total			242 017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le maintien des taux, malgré une baisse conséquente des dotations en 2019. La commune n'est plus éligible à la dotation nationale de péréquation.

Vote des budgets

A - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2019, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 558 924 €,
- En section d'investissement à 1 029 170 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2019.

B - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2019, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 86 836,77 €,
- En section d'investissement à 79 191,84 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Assainissement 2019.

C - BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le

budget primitif 2019, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 66 846,87 €,
- En section d'investissement à 122 669,12 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Lotissement 2019.

D – DISCUSSION SUR LE PRIX DES LOTS AU LOTISSEMENT L'ATELIER

Monsieur le Maire propose de revoir le prix des lots au lotissement l'Atelier et suggère de faire des conditions pour des primo-accédants. Des renseignements sont pris auprès l'ADIL. Il convient également d'ajouter des conditions anti-spéculation.

Après discussion, le conseil municipal :

- Décide de fixer à 5 € le prix du mètre carré pour les primo-accédants dont l'âge cumulé n'excède pas 60 ans.

Validation projet effacement des réseaux rue des granitiers et rue Saint Servais

Morbihan Énergies communique l'estimation prévisionnelle de la contribution concernant l'effacement des réseaux – rue des granitiers et rue saint servais.

La contribution d'un montant total de 108 570 € se décompose comme suit :

- Électricité : 70 000 €
- Éclairage : 26 460 €
- Télécom : 12 110 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux
- Autorise le Maire à signer la convention financière. Les crédits sont inscrits au budget.

Validation borne marché

Morbihan Énergies communique l'estimation prévisionnelle de la contribution pour l'implantation d'une borne marché près de l'aire de jeux, au jardin du Bô. Cette contribution est d'un montant de 6 210 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord ces travaux,
- Autorise le Maire à signer la convention financière.

Accord orange – câblage rue des granitiers

Pour les travaux de câblage rue des granitiers, dans le cadre de l'effacement des réseaux,

Orange nous communique une convention et un devis précisant la répartition des coûts entre Orange, la collectivité et le Département du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide ce devis d'un montant de 543,60 € ttc,
- Et autorise le Maire à signer la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec le réseau public électrique.

Ploërmel Communauté · modification des statuts concernant la compétence facultative « étude, création et gestion d'un créatorium »

Avis favorable du conseil pour donner la compétence à Ploërmel Communauté avec les modifications des statuts. Vote(s) pour : 11 Abstention(s) : 3

Questions diverses

VENTE D'UNE PORTION DE VOIE À POUDELAN – COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION DU 5 JUIN 2018

Monsieur le Maire rappelle la décision du 5 juin 2018, d'autoriser la cession d'une portion de voie d'environ 50 m² aux consorts LETOURNOUX. Contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, cette portion de terrain est une portion de voie communale (domaine public). Il convient de procéder au déclassement de cette portion de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide le déclassement d'une portion de 50 m² environ.

(L'article L 141-3 du code de la voirie routière a fait l'objet de modification et 'le classement ou le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie'. Dans le cas présent, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique.)

- Décide l'aliénation de cette portion de terrain, aux consorts LETOURNOUX,
- Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents notariés.

AMÉNAGEMENT DU BOURG · AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE N° 2

Les crédits étant inscrits au budget, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'affermir la tranche optionnelle n°2 pour démarrage des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide l'affermissement de la tranche optionnelle n° 2, d'un montant initial de 209 877,5 € HT
- Autorise le Maire à signer les documents pour lancer cette tranche travaux

RÉVISION HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des horaires d'ouverture de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide que la mairie sera désormais fermée le samedi. Ces nouveaux horaires seront effectifs à compter de juillet.

DEMANDE ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN À L'ARRIÈRE DU LOTISSEMENT BELLE ÉTOILE

Les propriétaires de la parcelle ZB 248 du Lotissement Belle Étoile demandent l'acquisition d'une bande de terrain à l'arrière de leur propriété. La parcelle ZB 226 est communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte de vendre une bande d'une largeur de 10 mètres en retrait du lotissement, à 3.20 € le mètre carré,

Les frais de géomètre et notariés sont à la charge des acquéreurs.

APPROBATION DEVIS POUR RÉNOVATION LOGEMENT DU PRESBYTÈRE

Monsieur ADELYS présente les devis pour la rénovation intérieure du presbytère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise 'Envie de Changement' pour la plomberie et la proposition de l'entreprise DERVAL pour la peinture.

DEMANDE DES HABITANTS DE SAINT GOBRIEN

Madame COUÉ présente au conseil une réclamation des habitants de Saint Gobrien, à propos de la vitesse excessive dans le village.

Monsieur le Maire présente les plans établis par le Département à ce sujet.

Séance du 21 mai 2019

Voirie 2019 · demande de subvention

Monsieur PIRIO présente le projet de voirie 2019. Il est prévu de faire le chemin de Saint Gobrien (Curage des fossés,...). Des devis sont en cours. Un élagage a été effectué sur la route de la Ville Minio par l'entreprise Tanguy de Pleugriffet.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour les travaux de voirie 2019.

RPQS · Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - 2017 – assainissement collectif – Saint Servant

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement - le SISPEA (l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement). Conformément aux dispositions de l'article L1411-13 du CGCT, ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- INDIQUE que ce rapport est mis à disposition du public et consultable en mairie.

Ploërmel Communauté · transfert de la compétence assainissement collectif à l'EPCI

Il existe deux possibilités : transférer la compétence assainissement collectif à Ploërmel Communauté cette année ou en 2026. La convergence tarifaire se fera dans le consensus.

Plusieurs scénarios sont proposés et exposés aux membres du conseil.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur du transfert de la compétence assainissement collectif en 2020 avec le scénario 5 – intermédiaire, 50% transfert.

Ploërmel Communauté · CLECT Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – rapport du 18 mars 2019

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle Unique (FPU).

Suite à la définition de l'intérêt communautaire des statuts de Ploërmel Communauté, la CLECT s'est réunie une quatrième fois le 18 mars 2019 pour examiner les transferts de charges suivants :

Transferts de Ploërmel communauté vers les communes :

- Les services techniques sur le secteur de Mauron
- Le presbytère de Mauron
- Les équipements sportifs de Saint Briec de Mauron et de Saint Léry
- Les transports des élèves vers la piscine de Mauron

Transferts des communes vers Ploërmel communauté :

- Participation au SDIS pour les communes historiques de la Chapelle-Caro et du Roc-Saint-André

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- SE PRONONCE POUR le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 18 mars 2019,

Pays · SCoT Schéma de cohérence Territorial – mise en concordance de notre document d'urbanisme

Suite à l'approbation du SCoT en décembre dernier, le PETR Syndicat mixte de Pays a réalisé une présentation relative à la mise en compatibilité de la carte communale de Saint Servant sur Oust au SCOT.

Après lecture de cette présentation, le conseil municipal prend note que la carte communale

est incompatible au SCoT au regard de l'urbanisation dans les hameaux.

Personnel

Le conseil prend connaissance de la demande de mutation de Sébastien BOURY vers la Commune du Val d' Oust.

Aménagement du Bourg

Une réunion a eu lieu le 14 mai en présence des riverains concernés par la troisième tranche de travaux.



Séance du 1er juillet 2019

Voirie · résultat consultation

Le programme de voirie concerne la réfection du chemin de St Gobrien. Les entreprises locales ont été consultées ainsi que Colas et Eiffage. Eiffage n'a pas répondu.

A la lecture des résultats, c'est l'entreprise BRULE TP qui est la mieux-disante.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis s'élevant à 8 160 € TTC.

Chemins · entretien des accotements

Le matériel étant vieillissant, les chemins d'exploitation vont être entretenus par une entreprise extérieure. 5 entreprises ont été contactées, 2 ont répondu.

L'entreprise COUESPEL propose cette prestation à 185 € HT du kilomètre, l'entreprise BRULE MALABOEUF à 180 € HT. 35 kilomètres sont à assurer.

Après délibération, le conseil municipal :

- Confie l'entretien des accotements à l'entreprise BRULE/MALABOEUF,
- S'interroge sur la continuité de ce service en interne, compte-tenu de l'état du matériel.

Le contrat de M^{me} BRULÉ

Vu la mutation de Monsieur BOURY, agent technique, le contrat de M^{me} BRULÉ est reconduit pour 3 mois, du 1^{er} juillet au 30 septembre, à temps complet.

En plus de l'entretien des locaux, M^{me} BRULÉ assurera l'entretien des espaces verts et des tâches en extérieur.



Écoulement des eaux pluviales à La Grée Aubin

Depuis les années 1980 environ, l'écoulement des eaux pluviales d'une partie du village de La Grée Aubin, se fait sur la parcelle ZR 139, actuellement propriété des époux LE CALLON-NEC. Après examen de la situation sur place, la commission propose de buser le terrain sur 30 mètres, à raison de 50% à la charge du propriétaire et 50% à la charge de la Commune. Le propriétaire prenant en charge l'achat des buses et la commune les travaux.

Les intéressés donnent leur accord sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord sur cette proposition,
- Indique qu'il conviendrait d'établir une servitude de passage de canalisations, à faire enregistrer aux hypothèques.
- Le maire est autorisé à signer les documents relatifs à cette affaire.

Compte-rendu réunion des riverains à Saint Gobrien

Monsieur le Maire a rencontré les riverains, avec Madame COUÉ, lundi 24 juin à propos de la vitesse dans le village. Une proposition d'amélioration de la circulation a été étudiée avec le Département. Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement proposé, des modifications seront probablement apportées.

Bibliothèque

Monsieur LE BRAZIDEC rapporte le bilan de la réunion de la semaine dernière. De nouveaux projets émanent des bénévoles.

La question est posée du maintien du bureau de vote dans cette salle annexe, au rez de chaussée, aménagée en bibliothèque. Pour l'année 2020, il est décidé de maintenir le bureau de vote dans cette salle.

Un projet de réfection de cette salle est à envisager mais il faut prendre le temps de la réflexion.

Madame LE GOFF s'interroge quant à la responsabilité de l'utilisation de cette salle pour l'accueil d'enfants, quant aux risques. Madame LE GOFF souligne aussi le bruit pour le secrétariat de mairie.

Séance du 24 septembre 2019

Chapelle Saint-Gobrien · Affermissement de la tranche optionnelle n°1 et décision modificative budgétaire

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir affermir la tranche optionnelle n°1 des travaux de restauration de la Chapelle Saint Gobrien. Les crédits n'étant pas prévus au budget, il convient également de voter une décision modificative budgétaire. Le tableau de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes		HT
		État		147000
		Fond incitatif	50%	44100
		Département	15%	58800
		Région (en attente)	20%	29400
Travaux	294000	Autofinancement	10%	14700
TOTAL	294000			294000

À ce jour, les subventions de l'État et du Département sont obtenues. Une demande est en cours

après de la Région. Il convient également de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité la poursuite des travaux et décide d'affermir la tranche optionnelle n°1, qui concerne les travaux de restauration intérieure et extérieure du transept, qui s'élève à 294 000 € HT,
- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement pour cette tranche,
- Vote la décision modificative suivante :

2313 -62 Travaux	+ 353 000
1321 Subvention État	+ 191 100
1323 Subvention Département	+ 58 800
1641 Emprunt	+ 103 100

Don de 5000 € pour la restauration d'objets mobiliers de la Chapelle Saint Gobrien.

Un habitant de Saint-Servant souhaite faire un don de 5000 € à la Commune pour la restauration d'objets mobiliers de la Chapelle Saint Gobrien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce don pour la restauration d'objets mobiliers restant à déterminer et sous réserves des prescriptions des services de l'État en charges des monuments historiques et des co-financiers.

Sécurisation village de Saint Gobrien · devis de signalisation SMBA

Pour faire suite à la réunion avec les riverains de ce village et pour la sécurité des piétons, il est convenu de faire des marquages au sol. Après présentation du devis SMBA, en accord avec les services techniques départementaux et concertation avec les habitants de Saint Gobrien,

- Le conseil municipal décide de valider le devis de marquage SMBA, sans les plots en verre ni les panneaux, soit pour un coût total de 2394 € TTC. Cette dépense sera imputée en investissement.

Acquisition distributeur de baguettes

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acheter le distributeur de baguettes situé devant la mairie, actuellement en location à la société « maBaguette ». Le coût est de 10 074,00 €.

Le boulanger accepte de prendre en charge des frais mensuels d'électricité à hauteur de 30 €

pour faire fonctionner le distributeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acheter ce distributeur,
- De conventionner avec la boulangerie LE DEVEHAT de Josselin, pour un an.

Personnel

Le contrat de Marie Line BRULÉ se termine fin septembre. Le délai étant trop juste pour la publication de la vacance de poste, monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat jusqu'à fin décembre, puis une nomination sur un poste d'adjoint technique territorial titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision.

Le conseil municipal prévoit également de recruter un agent technique sur un poste à mi-temps. Le matériel étant vieillissant, il est envisagé de confier des travaux aux entreprises extérieures. De même, une réflexion est à mener afin de limiter l'entretien de certains espaces verts : haies du stade, cimetière. L'entretien de la halte de Saint Gobrien.

Information · régularisation parcelle AB 83 – acte notarié

La parcelle AB 83, appartenant désormais à Monsieur Philippe JARNO figure toujours au cadastre, bien qu'il n'y ait plus de bâti et que cette parcelle soit sur l'emprise d'une voie. Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il convient de régulariser définitivement ce parcellaire. Monsieur JARNO propose une cession à l'euro symbolique. L'acte notarié devant permettre cette régularisation s'élève à 771 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette régularisation,
- Décide l'intégration de cette parcelle au domaine public (déclassement puis intégration au domaine public) et la suppression de son numéro,
- Autorise le Maire à signer l'acte,

Ploërmel Communauté · SIG Système d'Information Géographique mutualisé – signature d'une convention de mise à disposition auprès des Communes

Monsieur le maire informe le conseil que Ploërmel communauté propose de mettre gracieusement à disposition de la commune de Saint-Servant-sur-Oust son système d'information géographique (SIG) mutualisé à l'échelle du

Pays de Ploërmel et d'Oust à Brocéliande communauté.

Monsieur le maire présente au conseil la convention de mise à disposition du SIG que propose Ploërmel communauté.

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver la signature de la convention par ses soins, afin d'adhérer au dispositif.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint-Servant-sur-Oust à ce dispositif.

Chapelle Saint Gobrien · LOT 7 · Vitraux

Monsieur le Maire présente au conseil le résultat de la consultation du lot 7 – Vitrail de la Chapelle saint Gobrien.

L'entreprise LUMI VITRAIL a déposé une offre qui se décompose ainsi :

- Tranche ferme – baie 0 et 2 20246.25 € HT
- Tranche optionnelle 1 – baie 4 6359.40 € HT

Les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise.

Demande de subvention exceptionnelle ·

Monsieur RICHARD demande si l'association Diou Ster peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 300 € afin de s'aligner sur les communes de Guillac et de Taupont, qui ont, quant à elles, contribué à son financement à hauteur de 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer 300 € supplémentaires à DIOU STER.

Logement 3 Résidence du Presbytère ·

Monsieur LE BRAZIDEC informe de la demande de location du logement n°3 du Presbytère par Florian NAYL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le bail,
- Décide de fixer le loyer à 325 €, le logement est à prendre au 1^{er} octobre.

Séance du 14 novembre 2019

Rénovation Maison · signature contrat architecte

La commission s'est réunie afin de finaliser ce projet, l'idée est de créer un commerce de proximité offrant plusieurs activités, qui serait aussi lieu de rencontre. Il convient de monter le dossier dès à présent et de solliciter les subventions accordables (DETR, pays, département). Le cabinet Bléher est le seul à avoir répondu et prévoit de déposer le dossier APD (Avant-Projet Définitif) pour fin novembre. Il est nécessaire de faire un diagnostic amiante. Ce dossier pourra démarrer seulement après l'accord des subventions.

Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment, anciennement maison JARNO, qui s'élève à 15 142.80 € TTC, correspondant à une mission de base à 8,30% du prévisionnel. Pour les quantitatifs, il faudra ajouter 0,5%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'œuvre,
- à engager toutes les démarches associées : consultation pour diagnostic amiante avant travaux, demande de subventions.

Dénomination de ce bâtiment

Différentes propositions émanent : Les granitiers, le Granit, la Forge, etc. Puisqu'il s'agit d'un endroit convivial, il faudrait s'orienter vers un nom comme le PASS'TEMPS. Le conseil décide de reporter cette décision et proposer à chacun d'y réfléchir.

Ploërmel Communauté · Transfert compétence assainissement

ASSAINISSEMENT – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » ET TRANSFERT DE RESULTATS A PLOERMEL COMMUNAUTE

Pour rappel, la compétence « Assainissement des eaux usées » sera transférée à la communauté de communes le 1er janvier 2020.

S'agissant de la possibilité de transfert des résultats budgétaires, celle-ci apparaît des plus cohérentes dans le cadre d'un service public industriel et commercial et dans une logique de continuité du service au titre notamment des

investissements passés et futurs et afin que la communauté de communes puisse continuer à assurer un service public de qualité.

Le Conseil est invité à se prononcer sur ce sujet par la Communauté de Communes qui propose, comme convenu, de retenir la méthodologie suivante :

- A l'issue de l'adoption des comptes administratifs 2019 des budgets annexes assainissement, les communes transfèrent à la Communauté 50% de leur résultat de clôture sur la base de 50% du résultat de fonctionnement et 50% du résultat d'investissement.
- Le résultat de clôture sera calculé en tenant compte, pour les communes qui en font habituellement l'usage, des rattachements des charges et produits à l'exercice 2019, et déduction faite du capital restant dû des emprunts contractés en 2019 servant au financement de travaux dont le paiement interviendra pour tout ou partie postérieurement au 31 décembre 2019.

Des questions se posent : Christine Le Net demande s'il y aura une incidence sur le prix ? Le Maire répond que probablement, il y aura uniformisation des coûts sur les communes. Catherine Ollive pose la question sur l'assainissement collectif de Saint Gobrien. Le Maire répond qu'il s'est exprimé à ce sujet avec la commission communautaire et précise que ce dossier sera traité en 2021/2022,

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le transfert des résultats du budget annexe « M4 Assainissement collectif » constatés au 31/12/2019.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, considérant que le transfert des résultats budgétaires doit donner lieu à des délibérations concordantes de Ploërmel Communauté et de la commune de Saint Servant.

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

- D'AUTORISER la clôture du budget annexe M4 « Assainissement collectif » ;
- D'AUTORISER le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe M4 « Assainissement collectif » dans le budget principal ;
- D'APPROUVER le transfert de 50% des résultats de clôture au 31.12.2019 du budget annexe « Assainissement » selon la méthodologie présentée dans l'exposé des motifs ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PETR · convention pour numérisation du document d'urbanisme – carte communale

Pour faire suite à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale et à sa mise en œuvre auprès des communes et au déploiement de la plateforme WEB SIG, il convient désormais de numériser les documents d'urbanisme locaux. Ceci permettra la consultation sur la plateforme WEB SIG des informations telles que : les zonages sur la commune et le parcellaire correspondant, les prescriptions (espaces boisés classés, emplacements réservés...), les servitudes d'utilité publiques (ppri, périmètre monuments historiques, lignes électriques...),

Ce dispositif apportera également une facilité dans l'instruction du droit des sols (permis de construire...).

Aussi, Monsieur le Maire propose de signer la convention de numérisation des documents d'urbanisme avec le Pays de Ploërmel. Le coût s'élève à 750 € pour 3 jours de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer la convention pour numérisation du document d'urbanisme local.

Renouvellement contrat chenil services

Afin d'éviter une rupture du service public et de répondre aux obligations réglementaires (loi 99-5 du 6 janvier 1999 – code rural), qui imposent aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure, le groupe SACPA, anciennement Chenil services, propose un nouveau contrat.

Les prestations de services offertes sont :

- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique,
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal,
- Le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique,
- La gestion de la fourrière animale – centre de Ploeren

Avec des interventions 24/24 et 7j/7, le prix basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants (chiffre du recensement au 1/01/2019) est de 828,95 € HT.

La durée du contrat est de 1 an, reconductible tacitement 3 fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition et autorise le maire à signer le marché de prestations de services.

En cas de besoin, contactez la mairie.

Personnel · secrétariat – renfort sur une demi-journée hebdomadaire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter temporairement un agent en renfort sur une demi-journée par semaine, le lundi pour le secrétariat de mairie.

Madame LEJEUNE, domiciliée à Lizio, a déjà effectué des remplacements lors des congés au secrétariat de mairie. Madame LEJEUNE travaille à temps complet à la mairie de Saint Martin sur Oust du mardi au samedi et présente sa candidature.

La mairie de Saint Martin sur Oust a donné son accord à l'intéressée pour cette activité complémentaire. La limite de 115% d'un temps complet figurant à l'article 8 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 est respectée ainsi que les garanties minimales du code du travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à recruter Madame LEJEUNE sur un contrat temporaire, pour 6 mois renouvelable à raison de 4h30 hebdomadaire, le lundi après-midi de 13h45 à 18h15.

Changement horaire d'ouverture au public de la mairie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la secrétaire, de demande d'aménagement de son temps de travail : 35 heures sur 4 jours semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis avec les horaires suivants : 8h30 12h30 13h15 18h.

Après discussion, le conseil municipal :

- Accepte de revoir les horaires d'ouverture au public en conséquence, notamment la mairie sera fermée le mercredi matin.
- Des nouveaux horaires seront appliqués après la parution du bulletin d'informations.



Pass culture

L'année de ses 18 ans, jusqu'à la veille de ses 19 ans, chaque jeune résidant en France pourra demander l'octroi d'une enveloppe de 500€ à dépenser sur le pass, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques...

Rendez-vous sur

<https://pass.culture.fr/>
ou application sur votre mobile

Élections municipales 2020 dates à retenir

PREMIÈRE TOUR – 15 MARS 2020

DEUXIÈME TOUR – 22 MARS 2020

Inscriptions jusqu'au 7 février 2020 sur les listes électorales en mairie ou via le site service-public.fr. C'est le moment de vous exprimer et/ou de vous impliquer dans la vie locale.



En ce qui concerne les délibérations, si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez contacter la mairie.